

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 MARS 2022

Délibération n° D-2022-95

Villa Pérochon - Marchés de travaux pour la création d'une
arthothèque - Lots 2, 3, 9, 10 et 11 - Avenant n°2

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 15/03/2022

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 28/03/2022

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Guillaume JUIN, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Madame Méline TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Véronique BONNET-LECLERC

Excusés :

Monsieur Michel PAILLEY.

Direction Patrimoine et Moyens

Villa Pérochon - Marchés de travaux pour la création d'une artothèque - Lots 2, 3, 9, 10 et 11 - Avenant n°2

Monsieur Baptiste DAVID, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 16 septembre 2019, le Conseil municipal a décidé la création d'une artothèque au sein de la Villa Pérochon, approuvé le programme et l'enveloppe financière affectée aux travaux et autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par décision du 20 janvier 2020.

Les marchés de travaux ont été approuvés, lors des séances du 3 mai 2021 et du 28 juin 2021 ainsi que des adaptations en date du 22 novembre 2021.

A ce jour, de nouvelles adaptations sont nécessaires sur les lots suivants :

Lot 2 « Gros-œuvre - Maçonnerie de pierre » - Avenant n°2

Restauration des souches de cheminées en façade nord en parallèle de la couverture ardoise versant nord ;
Montant de la plus-value : 11 248,44 € HT, soit 13 498,13 € TTC.

Lot 3 « Couvertures ardoise et zinc » - Avenant n°2

Suppression de la révision démoissage sur le versant nord et complément échafaudage pour travaux sur cheminées ;
Montant de la moins-value : - 1 965,84 € HT, soit - 2 359,01 € TTC.

Lot 9 « Appareil élévateur » - Avenant n°2

Gestion différenciée de l'accès par l'avenue de Limoges ;
Montant de la plus-value : 315,00 € HT, soit 378,00 € TTC.

Lot 10 « Plomberie – Chauffage - Ventilation » - Avenant n° 1

Modifications dans le choix de certains équipements
Montant de la plus-value : - 138,26 € HT, soit - 165,91 € TTC

Lot 11 « Electricité – Courants forts » - Avenant n°2

Extension et actualisation des systèmes de contrôle d'accès, intrusion, interphonie, report vidéo.
Uniformisation avec ceux de la Ville ;
Montant de la plus-value : 11 655,94 € HT, soit 13 987,13 € TTC.

Lot n°	Titulaire	Montant marchés initiaux (en € HT) (toutes tranches incluses)	Montant des marchés incluant les avenants précédents (en € HT)	Avenant n°	Montant de l'avenant (en € HT)	% total des avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés (en € HT) (toutes tranches incluses)	Nouveau montant des marchés (en € TTC) (toutes tranches incluses)
2	SOMEBAT	105 217,04	102 980,70	2	11 248,44	8,57	114 229,14	137 074,97
3	LES COUVERTURES LOPEZ	30 000,00	24 540,03	2	- 1 965,84	- 24,76	22 574,19	27 089,03

9	SACHOT	38 530,00	46 895,00	2	315,00	22,53	47 210,00	56 652,00
10	CIGEC	63 077,08	-	1	- 138,26	- 0,22	62 938,82	75 526,58
11	INEO ATLANTIQUE	85 751,83	86 001,53	2	11 655,94	13,59	97 657,47	117 188,96

L'avenant sur le lot 9 est pris en référence à l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique. Celui-ci prévoit, en cas d'impossibilité pour des raisons techniques de changement de titulaire, qu'un marché puisse être modifié lorsque des travaux sont devenus nécessaires et ne figurent pas dans le marché initial.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de travaux comme énoncés ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer ainsi que toutes pièces afférentes, le cas échéant.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ